

Convention de prestation d'éco-pâturage entre la société VERT AZUR / PATURECO et la commune de LYS-LEZ-LANNOY

Ferme du Gauquier

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet de fixer les modalités du partenariat entre la société VERT AZUR / PATURECO et la commune de LYS-LEZ-LANNOY pour le pâturage d'animaux sur deux parcelles communales cadastrées AD 233 et AD 232, situées sur le site de la Ferme du Gauquier, rue Gambetta à Lys-lez-Lannoy.

Article 2 : Affectation du terrain

A la date de prise d'effet de la prestation, la surface à pâturer est estimée à 6 200m², comme représentée ci-dessous :



Article 3 : Cheptel

La présente prestation concerne la mise à disposition par la société VERTAZUR / PATURECO d'un cheptel d'animaux de type mouton d'Ouessant et âne, avec un effectif variable en fonction de la végétation disponible et des naissances.

La mise à disposition des animaux est prévue pendant une saison entière, renouvelable six fois, avec une sortie des animaux en novembre. L'hivernage des animaux se fait dans les locaux de la société. Le transport et la reprise des animaux en début et fin de contrat sont opérés par un véhicule homologué.

Il est convenu d'une visite sur site périodiquement d'un berger pour s'assurer du bien-être des animaux, vérifier les installations et la quantité suffisante de végétation.

Article 4 : Durée de la prestation

La présente convention est signée pour une durée de six ans et prendra effet au 1^{er} avril 2026.

La saisonnalité de la mise à disposition du cheptel demeurera sous-tendue au développement de la végétation, des conditions météorologiques et du nombre d'animaux installés sur site.

Saisonnalité : d'avril à novembre (printemps/été/automne)

Article 5 : Les conditions techniques

Pour la bonne exécution de la prestation, la société VERT AZUR / PATURECO s'engage à :

- Mettre à disposition des animaux pendant six saisons entières, avec une sortie des animaux en novembre de chaque année.
- Assurer l'hivernage des animaux dans les locaux de la société.
- Transporter et reprendre les animaux en début et fin de contrat par un véhicule homologué ou lors de toutes autres manifestations réalisées sur le site afin de protéger le cheptel (exemple : festivités du 14 juillet).
- Mettre à disposition un abreuvoir et des compléments alimentaires minéraux
- Mettre à disposition une astreinte (24/24 h - 7/7 j) en cas de souci avec les animaux au moyen d'un n° de téléphone et intervention rapide en cas d'appel.
- Endosser la responsabilité matérielle et financière des soins vétérinaires et du suivi sanitaire du cheptel (achat des boucles, vaccinations, tontes, mise bas éventuelles, etc.)
- Notifier par voie d'affichage aux promeneurs et intervenants sur le site (animateurs, centres aérés...) l'interdiction de nourrir les animaux (depuis la rue Pierre de Coubertin et sur le site, côté parking).

La commune de LYS-LEZ-LANNOY s'engage à :

- Signaler à la société VERT AZUR / PATURECO toute anomalie détectée en lien avec cette activité.

Article 6 : Dispositions diverses

La société VERT AZUR / PATURECO informera immédiatement la commune de LYS-LEZ-LANNOY des transferts, retraits et réintégrations des animaux sur le site.

La société VERT AZUR / PATURECO aura le droit de visiter les lieux et les animaux quand elle le jugera utile.

La société VERT AZUR / PATURECO s'engage à ne pas utiliser de traitement phytosanitaire pour l'entretien complémentaire de la parcelle occupée par le cheptel.

Article 7 : Assurances - Responsabilités

La société VERT AZUR / PATURECO, en sa qualité de propriétaire du cheptel, est assurée en responsabilité civile du fait des dommages pouvant être provoqués par les animaux envers les biens et les personnes.

Elle devra également se conformer aux différentes réglementations relatives à la détention d'animaux (code rural, code de l'environnement, règlement sanitaire général et départemental).

En cas d'agression, de disparition ou de vol dans le cheptel, la responsabilité civile de la commune de Lys-lez-Lannoy ne sera pas recherchée par la société VERT AZUR / PATURECO.

Toutefois, dans l'hypothèse d'agression, de disparition ou de vol d'animaux, la société VERT AZUR / PATURECO pourra suspendre la prestation d'éco-pâturage sur le site concerné. Dans l'intérêt commun, une concertation entre la société VERT AZUR / PATURECO et la commune de LYS-LEZ-LANNOY devra être menée pour pérenniser la prestation.

Article 8 : Résiliation

La résiliation de la présente convention avant son terme pourra être décidée d'un commun accord.

La résiliation de la présente convention avant son terme pourra intervenir de plein droit en cas de non-respect des engagements par l'une ou l'autre partie.

Pour être recevable, l'inexécution contractuelle devra être notifiée à la partie mise en cause par lettre recommandée avec accusé de réception dans les deux mois suivant sa connaissance.

Toute procédure de résiliation sera soumise à l'approbation de l'assemblée délibérante de la commune.

La voie du règlement amiable de tout litige sera à privilégier.

Article 9 : Communication

Toute communication de la société VERT AZUR / PATURECO auprès de médias concernant la présente prestation devra être soumise à autorisation de la commune de LYS-LEZ-LANNOY, l'inverse étant valable.

Article 10 : Proposition tarifaire

N° PC2603-009	PATURECO - Entretien par éco-pâturage 2026 à 2031 - 6 ans					PC2603-009
Désignation	Qté	Nb passages	U	PU H.T.	Total H.T.	
Entretien d'une parcelle par des animaux. Surface : 6200 m ² Végétation: Herbacée Races retenues: - Mouton d'Ouessant - Anes Mise à disposition des animaux pendant une saison entière (Sortie des animaux en Novembre) Hivernage des animaux dans nos locaux Le transport et la reprise des animaux en début et fin de contrat par un véhicule homologué. Visite sur site périodique d'un berger pour s'assurer du bien-être des animaux, pour vérifier les installations et la hauteur de la végétation. L'effectif évoluera en fonction de la végétation disponible et des naissances. L'abreuvement réalisé par nos soins (mise à disposition d'un abreuvoir) Mise à disposition de compléments alimentaires minéraux Mise en place d'une astreinte (24/24 h - 7/7 j) en cas de souci avec les animaux avec mise à disposition d'un n° de téléphone et intervention rapide en cas d'appel. Responsabilité matérielle et financière des soins vétérinaires et du suivi sanitaire du cheptel (achat des boucles, vaccinations, tontes, mise bas éventuelles, etc.) Assurance des animaux présents sur le site Prix pour une saison	6.00	6	F	3 075.15	18 450.90	

Article 11 : Prestations optionnelles

En sus de la présente activité, la société VERT AZUR / PATURECO pourra proposer d'autres prestations qui peuvent être complémentaires à celle précitée.

Il s'agit notamment de :

- Animations pédagogiques
- Conception de supports de communications
- Autres prestations sur demande

Ces prestations seront réalisées sur demande et feront l'objet de devis.

Fait à _____, le _____

La société VERT AZUR / PATURECO

Fait à Lys-lez-Lannoy, le _____

Charles-Alexandre PROKOPOWICZ,
Maire de LYS-LEZ-LANNOY